



DANGER

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Contient du propan-2-ol. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforez, ni brûlez, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer le récipient avec ou sans reliquat de produit dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les ordures ménagères. Procéder par brèves pressions, sans pulvérisation prolongée. UFI : 2M60-QOC5-J00E-3E0E

Type de préparation : Aérosol (AE) insecticide (TP18).

Composition en % (m/m) : Dioxyde de silicium (CAS n°61790-53-2) 7,20 % ; Géraniol (CAS n°106-24-1) 0,03 %.
N° de lot et date de péremption : voir indications sur l'emballage.



ACTO fourmis permet d'éliminer les fourmis qui envahissent la maison et ses abords. L'appât en gel est très appétent et ne se dessèche pas. Les fourmis consomment et transportent l'appât à l'intérieur de la fourmilière pour nourrir leurs congénères et le couvin. Le produit fait effet environ 48 heures après l'ingestion et la fourmilière est empoisonnée en quelques semaines. S'utilise à l'intérieur et en terrasse. À renouveler dès la réapparition de fourmis.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient : CIT/MIT, MIT et BIT. Peut produire une réaction allergique.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P501 Éliminer le tube et son bouchon dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les ordures ménagères.

UFI : 7E30-YOTG-7003-MSF1

Composition : *Chrysanthemum cinerariaefolium* ext. (CAS n° 89997-63-7) 0,0024 % (m/m).

Type de formulation : Appât (RB), insecticide (TP18), prêt à l'emploi.

N° de lot et date de péremption : Voir indications sur l'emballage.



MODE D'EMPLOI :

Ouvrir le bouchon et déposer des gouttes de gel à intervalle régulier sur le chemin des fourmis et/ou à l'entrée de la fourmilière, à raison de 3 g/m² ou 10 gouttes/m². En présence de support absorbant, déposer les gouttes sur des morceaux de carrelage, verre... Après utilisation, remettre le bouchon. Pour stopper l'action biocide, nettoyer les surfaces traitées avec un détergent.

SPIN 2



16122

Masse nette :
Tube de 20 g

SOJAM

2 Mail des Céclades - CS 20808 Cergy
95015 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél. 01 34 02 46 60

